



La Rectrice de la région académique Normandie,
Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des Universités.

Vu l'arrêté du 7 décembre 2022 paru au JORF du 8 décembre 2022 fixant le calendrier scolaire des années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026,
Vu le code de l'Éducation et notamment ses articles D521-6 et D521-7,
Vu la consultation des assemblées locales,
Vu l'avis du comité social d'administration spécial en date du 16 janvier 2023,

ARRÊTE

LE CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

ARTICLE 1 : La rentrée scolaire 2023-2024 pour la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon est fixée comme suit :

- rentrée des enseignants le **lundi 4 septembre 2023**.
- rentrée des élèves le **mardi 5 septembre 2023**.

** Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.*

ARTICLE 2 : Les périodes d'interruption des classes au cours de l'année scolaire 2023-2024 sont fixées comme suit :

VACANCES de la TOUSSAINT

du **mercredi 25 octobre 2023** au soir au **lundi 6 novembre 2023** au matin

VACANCES de NOËL

du **vendredi 22 décembre 2023** au soir au **lundi 8 janvier 2024** au matin

VACANCES d'HIVER

du **vendredi 23 février 2024** au soir au **lundi 11 mars 2024** au matin

VACANCES de PRINTEMPS

du **vendredi 19 avril 2024** au soir au **lundi 6 mai 2024** au matin

Pont de l'Ascension : les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024. Les élèves seront donc en congés du mardi 7 mai 2024 au soir au lundi 13 mai 2024 au matin

VACANCES d'ÉTÉ

le **mercredi 3 juillet 2024** au soir

** Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.*

Fait à Caen, le 06 Février 2023